

**Préavis Municipal 2011 – 2016 / No 46**  
**Demande de crédit de construction pour l'extension**  
**Du complexe scolaire du Martinet**

**Proposition d'amendement**

**Amendement :**

Le point 3 des conclusions

« Autorise la Municipalité à transférer cet investissement (totalité de la dette et les intérêts de l'emprunt), une fois la réalisation terminée, à l'ASPAIRE »

est supprimé

**Argumentaire :**

La commune de Rolle a toujours gardé la propriété des bâtiments scolaires se trouvant sur son territoire.

Quitte à louer des espaces aux autres communes utilisatrices.

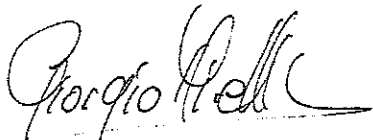
Cette politique est sage et doit être maintenue.

Les bâtiments A,B et C du Martinet sont propriété de Rolle. Avec la cession de la propriété du bâtiment D nous nous retrouverions avec une multi propriété sur le complexe scolaire du Martinet

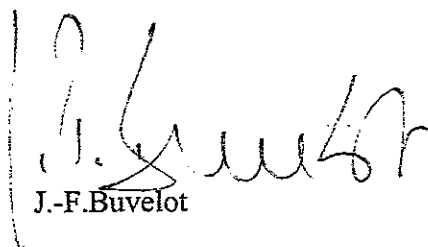
Il serait hasardeux de transférer le bâtiment D à une entité qui n'a pas de moyens de gestion et peut changer de constitution à l'avenir.

De plus nous aurions des statuts hybrides entre les divers bâtiments du complexe.

Rolle, le 30 septembre 2013.



Giorgio Micello



J.-F. Buvelot